

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF685

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 16 BIS

I. – A l’alinéa 1, supprimer les mots :

« La sous-section I de ».

II. – Après l’alinéa 2, insérer l’alinéa suivant :

« 2° Au 1° du 6 bis de l'article 158, les mots : « et 8 » sont remplacés par les mots : « , 8 et 9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.